



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Commission sportive Pv du 04 juillet 2023

Par échange de messagerie

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun
Absent excusé :

1 - Groupes seniors 2023-2024:

Les groupes de D1 et D2 validés par le Comité de Direction du 8 juin 2023 sont affichés sur le site du District le 15 juin.

- District 1

Le club de Scrignac Poullaouen Es a demandé la rétrogradation de son équipe 1 en championnat de D2. La Commission Sportive procède à l'accession du 3^{ème} meilleur second de D2, à savoir Taulé Us 1.

Par ailleurs, la Commission Sportive rappelle au club de Scrignac Poullaouen Es que son équipe 1 ne pourra pas accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2023-2024 si celle-ci se trouvait en position d'accession.

- District 2

Suite à la demande de rétrogradation de Tréflez Es 1 en D3, la Commission Sportive a procédé à l'accession du 7^{ème} meilleur second de D3, à savoir Roscoff Paotred Rosko 2.

Suite à la mise en sommeil des Lapins de Guengat, la Commission Sportive a procédé à l'accession du 8^{ème} meilleur second de D3, à savoir Pleuven Fc 2

Suite à la demande de rétrogradation de Scrignac Poullaouen Es 1, la Commission Sportive a procédé à la modification suivante :

- Groupe D : l'équipe de Berrien Huelgoat Us 1 prend la place de Taulé Us 1
- Groupe E : l'équipe de Scrignac Poullaouen Es 1 prend la place de Berrien Huelgoat Es 1

Courriel du club de St Frégant Vaillante demandant la rétrogradation de son équipe 1 en D3. La Commission prend note de cette demande et rappelle au club de St Frégant que son équipe ne pourra pas accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2023-2024 si celle-ci se trouve en position d'accession.

Courriel du club de Tremeoc Raquette demandant la rétrogradation de son équipe 1 en D3. La Commission prend note de cette demande et rappelle au club de Tremeoc Raquette que son équipe ne pourra pas accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2023-2024 si celle-ci se trouve en position d'accession.

Par conséquent, la Commission Sportive procède aux accessions des 9^{ème} et 10^{ème} meilleurs seconds de D3, à savoir Irvillac Es Mignonne 2 et St Divy Sp 2.

L'équipe de St Divy Sp 2 prend la place laissée vacante par St Frégant.

Autres modifications en D2 :

- Groupe H : l'équipe de Pouldergat Sp 1 prend la place de Tréméoc.
- Groupe I : l'équipe de Camaret Fc Pen Hir 1 prend la place de Pouldergat.
- Groupe J : l'équipe d'Irvillac Es Mignonne 2 prend la place de Camaret Fc Pen Hir 1.

- District 3

La division étant déficitaire, la Commission Sportive a procédé aux accessions des meilleurs seconds et troisième de District 4 l'accession en District 3.

A ce jour, toutes les équipes en position d'accession ayant accédées (à l'exception de Plouescat St P qui a décliné l'offre), il n'y aura pas d'autre repêchage.

Courriel du club de Le Ponthou Es Douron signalant que son équipe 2 refuse l'accession en D3.

Par conséquent, il est possible que certains groupes de D3 ne soient composées que de 11 équipes.

Le club de Scrignac Poullaouen a demandé la rétrogradation de son équipe 2 en D4, celle-ci ne sera pas remplacée en D3.

Toutes ces modifications seront proposées au Bureau de Direction du District du 5 juillet pour validation.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN